

---

Adresse de la société républicaine de Castillonès, qui félicite la Convention sur l'attitude fière qu'elle a conservée contre les puissances coalisées, annonce avoir armé et équipé un cavalier et d'autres dons pour les frères d'armes, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de Castillonès, qui félicite la Convention sur l'attitude fière qu'elle a conservée contre les puissances coalisées, annonce avoir armé et équipé un cavalier et d'autres dons pour les frères d'armes, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 16;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28808\\_t1\\_0016\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28808_t1_0016_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

demande qu'elle soit concédée à la société populaire (1), enflammée du désir de propager les principes de la raison universelle (2) pour y tenir ses séances.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines.

## 28

La société populaire de Coligny, district de Bourg, annonce que l'église de cette commune est changée en temple de la Raison, que l'argenterie ci-devant servant au culte a été envoyée à la monnaie et qu'elle a adressé au 13<sup>e</sup> bataillon de l'Ain 57 paires de souliers 40 chemises et autres effets (3).

Que le citoyen Louis-Julien-Constant Leroi, ancien militaire, l'un de ses membres, fait don à la patrie d'un calice pesant avec sa patène 9 onces; plus, d'une pension de 800 liv., à lui accordée pour 34 ans de service, tant que durera la guerre, à la réserve cependant d'un année qui lui est due.

Enfin, elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à ne quitter son poste que quand tous les ennemis de la République auront porté la peine due à leurs crimes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (4).

## 29

La société populaire de Coux, département de l'Ardèche, applaudit au courage et à la fermeté de la Convention, l'invite à conserver son attitude et la remercie d'avoir envoyé dans ce département le représentant Guyardin, dont les leçons républicaines ont embrasé tous les cœurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (5).

## 30

La société républicaine de Castillonnès félicite la Convention sur l'attitude fière qu'elle a su conserver, lors des propositions astucieuses faites par les puissances coalisées. Eh ! peut-il exister, dit-elle, des traités entre la liberté et l'esclavage ? Qu'a de commun la montagne avec le despotisme ? Point de paix avec les tyrans, la République n'en doit reconnaître aucun.

Elle annonce ensuite qu'elle vient d'armer, équiper et monter un cavalier pris hors de la réquisition, qu'elle envoie à ses frères d'armes 318 chemises, 29 draps, 2 nappes et 22 essuie-mains, 23 paires de bas et un coupon de sept aunes et demi de toile; que les citoyens du

canton se sont associés à elle pour cette offrande.

Enfin, qu'elle a fait passer, précédemment à l'armée des Pyrénées-Orientales, 2 pièces de toile neuve, l'une de 52 aunes et l'autre de 40; des tapisseries, matelas, couvertures et chemises neuves; le tout du poids de 30 quintaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Castillonnès, 3 vent. II] (2).

« Auguste Convention, l'espoir et l'égide des Français,

Que peuvent contre toi tous les rois de la terre ?  
En vain ils sont unis pour te faire la guerre,  
Pour dissiper leur ligne tu n'as qu'à te montrer,  
Tu parles et dans la poudre tu les fais tous ren-

[trer,  
Au seul son de ta voix nos ennemis frémissent,  
Et pour les dissiper les éléments s'unissent.  
Tous les faibles tyrans vils jouets du trépas,  
Sont tous devant tes yeux comme s'ils n'étaient

[pas.  
Tiens toujours dans tes mains les rênes de l'em-

[pire,  
Que l'univers entier te contemple et t'admire,  
Jusqu'à ce que purgé des monstres, des brigands,  
On n'honore en tous lieux que vertu et talents.  
N'écoute point des cours l'hypocrite langage,  
Tout art t'est étranger, combattre est ton par-

[tage.  
Confonds tes ennemis, de ta gloire irrités,  
Tombe ou punis les rois, ce sont là tes traités.

Eh ! peut-il exister de traité entre l'esclavage et la liberté ? Qu'a de commun le despotisme et la Montagne ? Législateurs, on parle de trêves, d'amnistie, même de paix. Non, non, point de paix aux tyrans. La République n'en doit reconnaître aucun. Ah ! les scélérats, ils nous proposent la paix pour mieux nous assassiner. Mais leur dernière heure sonne : Qu'au moment où ils songent à ourdir de nouvelles trames contre la liberté et l'humanité, la foudre nationale les atteigne jusque dans leurs repaires et ne leur donne pas le temps de se reconnaître; qu'ils ne sachent pas d'où partent tous les coups qui vont les assaillir, qu'à la seule force des bras qui les frapperont, ils reconnaissent des Français. Pour preuve, Législateurs, que l'opinion de cette société est dans toute sa vigueur révolutionnaire, et que les mots trêve, paix, ne lui font point illusion, elle a monté, armé et équipé un cavalier pris hors de la réquisition. C'est un vengeur de plus qu'elle donne à la République. Elle envoie aussi à ses frères qui ont l'honorable privilège de combattre et de vaincre, une pacotille de 318 chemises, 29 draps de lits, 2 nappes, 22 essuie-mains. Les dons des sans-culottes sont toujours bien placés sur l'autel de la patrie. Nos frères du canton se sont associés à nous pour cette sainte collecte. Il faut que leur zèle soit aussi remarqué de nos pères. S. et F. ».

MARTIN (présid.), LABROUSSE (secrét.), SAISÈURE (secrét.).

(1) P.V., 349. Mon., XX, 156.

(2) B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(3) B<sup>in</sup>, 18 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIV, 349.

(5) P.V., XXXIV, 350. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 156. C. Eg., n<sup>o</sup> 598, p. 58.

(1) P.V., XXXIV, 350. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 17 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1020, p. 39.